

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, une des raisons, bien connue de tous les députés, est la baisse très marquée des exportations de céréales pendant l'année en question. Selon mon collègue, il y sera porté remède, les mesures à cette fin étant déjà en voie d'exécution.

* * *

LES CÉRÉALES

LES VENTES SUPPLÉMENTAIRES—LES EXPORTATIONS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Il a parlé des ventes de céréales, mais n'empêche que les grains sont encore entassés dans les fermes et que les éleveurs ruraux sont débordés. Si l'on a fait toutes ces ventes, comment se fait-il qu'il n'y ait pas décongestion?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): A n'en pas douter, monsieur l'Orateur, il reste une grande quantité de céréales et c'est pourquoi l'an dernier nous avons pris certaines mesures que le député d'en face n'a pas nécessairement appuyées. Les grains partent rapidement des éleveurs ruraux qui étaient congestionnés au début de la campagne agricole de cette année, mais j'espère que nous n'aurons pas à suivre cette méthode à l'avenir.

M. Woolliams: Devant la réponse sarcastique du ministre...

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: ...le ministre pourrait-il être plus pratique et nous dire quand on augmentera les contingents pour acheminer ces céréales?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, les contingents augmentent sans cesse à mesure que les céréales sont expédiées. Le député ne sait peut-être pas qu'il y a un contingent de 10 boisseaux pour l'orge, de 3 boisseaux pour le blé durum, de 2 boisseaux pour le blé en général, de 5 boisseaux pour le seigle, de 8 boisseaux pour le colza et ainsi de suite.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence va permettre une autre question complémentaire au député de Calgary-Nord mais nous passerons ensuite à un autre sujet.

M. Woolliams: Puis-je poser une question complémentaire au ministre? Les quotas sont peut-être ceux dont il parle, mais pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le grain n'est pas expédié aux éleveurs à l'avenant? C'est ce que je voudrais savoir et le ministre devrait cesser de déformer les faits.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[Plus tard]

M. A. B. Douglas (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, le ministre ne sait-il pas que le contingent pour le seigle est actuellement de huit boisseaux, au lieu de cinq, comme il l'a dit tout à l'heure?

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC AU SUJET DES PERQUISITIONS, DES ARRESTATIONS, ETC.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Aurait-il l'obligeance d'obtenir le texte de la déclaration que le ministre de la Justice du Québec a faite hier à l'Assemblée nationale dans laquelle il a donné des précisions sur les perquisitions, les arrestations et d'autres faits survenus depuis la proclamation de la loi sur les mesures de guerre? De plus, voudrait-il déposer cette déclaration à la Chambre?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je le ferai volontiers. J'ai vérifié les chiffres moi-même et ils sont conformes à ceux que j'ai fournis au nom de la GRC le 24 novembre 1970. Je m'occuperai volontiers d'obtenir ces chiffres.

M. Lewis: D'après les nouvelles parues dans les journaux, le ministre de la Justice du Québec aurait, paraît-il, fourni non seulement les chiffres que le ministre de la Justice nous a présentés, mais il aurait aussi donné d'autres précisions. Ce sont justement les renseignements que le ministre voudra bien déposer, je l'espère.

L'hon. M. Turner: Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice du Québec a déposé à l'Assemblée nationale, en réponse à une question écrite, des détails un peu plus complets que ceux qui m'ont été demandés ici. Mais pour ce qui est des chiffres que j'ai communiqués à la Chambre, ils correspondent.

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—L'ENQUÊTE SUR LES SÉVICES INFLIGÉS AUX PRISONNIERS

M. David Lewis (York-Sud): Une autre question supplémentaire. Le ministre de la Justice a-t-il communiqué avec le ministre de la Justice du Québec à propos de l'enquête sur les mauvais traitements qu'auraient subis certains de ceux qui ont été emprisonnés aux termes de la loi sur les mesures de guerre? A-t-il quelque chose à dire à ce sujet à la Chambre, soit brièvement tout de suite, soit à l'appel des motions, en temps voulu?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, ma dernière conversation avec le procureur général du Québec sur ce sujet remonte à lundi et j'en ai alors rendu compte à la Chambre. Je n'ai rien d'autre à ajouter pour le moment.

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—LE PAIEMENT PAR LE QUÉBEC DES FRAIS DES SERVICES DES FORCES ARMÉES

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. Pourrait-il dire si la déclaration du ministre de la Justice du Québec à l'effet qu'il en coûte \$500,000 par jour pour les services de l'Armée au Québec est exact?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je n'ai aucune raison de le confirmer, monsieur le président. Cela relève de la responsabilité de l'Assemblée nationale du Québec.